

COMMUNE D'ARTIGNOSC-SUR-VERDON

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 25 JUIN 2021

- Conseillers présents : Mesdames Maria Térésa LIOTARDO, Joëlle ROUVIER, Pascale SOLE, Christine MESSAGER ;
Messieurs : Serge CONSTANS, Jacques AVANIAN, Bernard DE WACHTER ;
- Conseiller absent : Monsieur Joaquim DA CUNHA ;
- Absents représentés : Monsieur Sylvain GARRON donne pouvoir à Madame Christine MESSAGER ;
Madame Céline BARRE donne pouvoir à Monsieur Serge CONSTANS ;
- Secrétaire de séance : Madame Christine MESSAGER ;

Début de séance : 18 h 40

Fin de séance : 19 h 30

Monsieur le Maire informe l'assemblée que conformément au II de l'article 6 de la loi N°2020-1379 du 14/11/2020, modifié par la loi N°2021-689 du 31/05/2021, le nombre maximal de personnes autorisées à assister à cette séance est fixé à 10 personnes.

Monsieur le Maire communique le compte-rendu de la séance du conseil municipal du 02 avril 2021 pour approbation et signature. Aucune observation n'étant faite, il est approuvé à l'unanimité.

DELIBERATIONS

2021-06-013 - TRANSFERT DE COMPETENCE OPTIONNELLE DES COMMUNES DU VAL, DE LA CADIÈRE D'AZUR ET DE BRENON AU PROFIT DU SYMIELECVAR

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve :

- le transfert de la compétence optionnelle N°8 de la commune de LA CADIÈRE D'AZUR ;
 - le transfert de la compétence optionnelle N°7 des communes du VAL et de BRENON ;
- au profit du SYMIELECVAR et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces à intervenir ;

2021-06-014 - REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC (RODP) PAR LES OUVRAGES DES RESEAUX PUBLICS DE TRANSPORT ET DE DISTRIBUTION D'ELECTRICITE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, adopte la proposition concernant la RODP par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité et fixe le montant de cette redevance pour l'année 2021 à 215 € ;

2021-06-015 - TRANSFERT DE LA COMPETENCE MOBILITE A LA CCLGV

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de se prononcer favorablement afin que la CCLGV exerce la compétence mobilité à compter du 1^{er} juillet 2021 sur l'ensemble des territoires ;

2021-06-016 - DELIBERATION DE PRINCIPE AUTORISANT LE RECRUTEMENT D'AGENTS CONTRACTUELS SUR DES EMPLOIS NON PERMANENTS POUR FAIRE FACE A UN BESOIN LIE A UN ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité membres présents, autorise Monsieur le Maire à recruter pour renforcer les équipes pendant la saison estivale :

- 2 adjoints administratifs territoriaux contractuels à temps complet pendant 3 mois (indice majoré 332)
- 1 adjoint administratif territorial contractuel à temps non complet pendant 2 mois (indice majoré 332) ;
- 1 adjoint technique territorial contractuel à temps complet pendant 3 mois (indice majoré 332) ;
- 1 adjoint technique territorial contractuel à temps non complet pendant 3 mois (indice 332) ;
- 1 éducateur sportif (Etaps) contractuel à temps complet pendant 2 mois (indice majoré 355) ;

2021-06-017 - BAIL COMMERCIAL DE L'AUBERGE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, autorise Monsieur le Maire à signer le bail commercial avec la Sarl LAHAYE :

Les clauses sont conformes à la proposition faite par la Sarl LAHAYE (proposition reçue par l'intermédiaire des avocats respectifs) :

- a. Indemnité de 50 000 euros (40 000 euros de pas de porte et 10 000 euros pour le matériel) ;
- b. Versement des loyers dus à la commune ;

La Sarl LAHAYE émet des réserves et souhaite un report de paiement à la signature de l'acte de vente (avec le nouvel exploitant, puisque que la Sarl a mis en vente le fond de commerce) ou au plus tard au 1^{er} novembre 2021, alors que la commune souhaite le versement des sommes dues le jour de la signature du bail commercial ;

Le Conseil municipal est donc en attente de la signature du bail commercial avec la Sarl LAHAYE et demande dans tous les cas la finalisation de ce dossier avant le 1^{er} juillet.

2021-06-018 - CAMPING MUNICIPAL « L'EOUVIERE VERTE » : MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR (CAMPEURS SAISONNIERS)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents adopte les conditions générales de vente à annexer au règlement intérieur du camping municipal « L'Eouvière Verte », présentées par Monsieur le Maire, afin de mettre en place la possibilité d'accéder au site de réservation par internet ;

2021-06-019 - DELIBERATION FIXANT LES REDEVANCES D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de fixer les redevances d'occupation du domaine public de la façon suivante :

- Commerçants ambulants : 20 euros le m² à l'année ;

2021-06-020 - REMISE DES LOYERS AUX ASSOCIATIONS « LA PIE » ET « SOCIETE DE CHASSE » DE LA COMMUNE D'ARTIGNOSC SUR VERDON, EN RAISON DE LA CRISE SANITAIRE RESULTANT DE L'EPIDEMIE DE COVID-19

Madame Joëlle ROUVIER s'abstient et ne participe pas au débat.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide d'octroyer une remise de loyers à titre exceptionnel, aux associations locataires de la commune : « LA PIE » et « SOCIETE DE CHASSE », correspondant à trois mois de loyers ;

2021-06-021 - BUDGET DE LA COMMUNE : DECISION MODIFICATIVE N°01

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide l'adjonction des crédits suivants, en section d'investissements :

En dépenses : D-I-13-1332 : Subvention + 10 000 €

D-I-041-2132 : Immeuble de rapport + 6 550 €

En recettes : R-I-13-1342 : Subvention + 10 000 €

R-I-041-21532 : Réseaux d'assainissement + 6550 €

COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

N'ayant pas de communications ou d'informations diverses à transmettre, Monsieur le Maire clôture la séance à 19 h 30

A ARTIGNOSC-SUR-VERDON, 28 juin 2021

La secrétaire de séance

Madame MESSAGER Christine.



Questions posées par mail :

- Demandes de Monsieur Grégory COURBET - de Monsieur Maël DAZIN et Madame Marlys SABATY - de Monsieur Gilles LATOULIE :
Ces personnes sont à la recherche de terrains agricoles ou d'une petite ferme à vendre. Malheureusement, la commune n'a pas connaissance de terrains à vendre correspondant à ces demandes.
- Demande d'autorisation d'occupation temporaire du domaine public de Mademoiselle LENOIR LIAUTAUD Céline :
Le conseil municipal n'a pas d'emplacement pouvant servir à organiser des cours de fitness en plein air sur la voie publique.
- Questions de Madame Catherine ALEGRIA-CHEVOLLEAU :
En ce qui concerne le mail reçu le 9 juin 2021, Monsieur le Maire indique à l'assemblée qu'un rendez-vous est fixé pour la semaine prochaine avec Madame CHEVOLLEAU afin de discuter de ce sujet.
- Demande de l'association « LA PIE » :
Monsieur le Maire va s'enquérir des problèmes d'eau et d'électricité de ce local.
- Installation d'un « travel truck » :
La CCLGV informe le conseil municipal que le « travel truck » de l'office de tourisme intercommunal stationnera sur la place pour le tournoi du jeu de Paume. Le 18 juillet 2021, le « travel truck » sera également sur la commune.

ECHANGES AVEC LE PUBLIC :

A la demande de Monsieur Nadzaro CORRE, il a été évoqué :

- L'avancée de son dossier concernant la location de terrains communaux ;
- La création d'une licence 3 ou 4 ;
- L'avis du conseil municipal sur une éventuelle journée festive de la bière en 2022 sur la commune d'Artignosc sur verdon ;

Vu par Nous, Maire de la commune d'Artignosc-sur-Verdon, pour être affiché le 02 juillet 2021 à la porte de la mairie et sur les panneaux installés sur la voie publique, conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du code général des collectivités territoriales.

A ARTIGNOSC-SUR-VERDON, 28 juin 2021

Le Maire
Serge CONSTANS



Signature des conseillers municipaux :